

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cagny
2026xx117

Dossier n° PC 014 119 26 00017

Date de dépôt : **27/06/2026**

Demandeurs : **Monsieur Toygun Ulutas & Madame Filiz Ulutas**

Pour : **Construction d'une maison individuelle**

Adresse du terrain : **10 Rue Andre-Marie AMPERE à Cagny (14630)**

Le Maire
à
**Monsieur Toygun Ulutas
Madame Filiz Ulutas
3 rue des mésanges
14540 BOURGUEBUS**

Objet : Rejet tacite par suite de pièces complémentaires non fournies
Références : PC 014 119 26 00017

Madame, Monsieur,

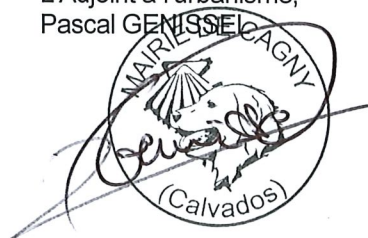
Par lettre du 7 juillet 2026, je vous ai indiqué que votre demande de permis de construire était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du Code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Cagny, le 12 octobre 2026
Par délégation du maire,
L'Adjoint à l'urbanisme,
Pascal GENISSE



AFFICHÉ LE

21 OCT. 2026

n° 389